

Réunion du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/03/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : JAMET Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations** : n°28/2023

**Paiement d'heures complémentaires dans l'attente d'un temps complet - poste d'adjoint technique**

L'agent en charge du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments communaux occupe un poste d'adjoint technique (catégorie C) contractuel de 29 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé ;

**Considérant** que cet emploi à temps non complet est insuffisant quant au volume horaire et aux missions remplies, au niveau du service technique ;

Le Conseil Municipal de Chazemais, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la FPT de l'Allier qui doit émettre un avis sur le changement de la durée hebdomadaire de travail engendrant la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet ;

**DÉCIDE** le paiement d'heures complémentaires (6h00 hebdomadaires), dans l'attente de la mise en œuvre administrative de ce changement de poste et de temps de travail, prévue pour le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

**ADOpte** à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 4 avril 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

